

ELECTION DU CONSEIL DE LIGUE DE LA LIGUE GUADELOUPEENNE DE FOOTBALL

Assemblée Générale du dimanche 25 août 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

A remplir par la tête de liste et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le 25 juillet 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse du domicile : _____

Adresse électronique : _____

Le cas échéant, nom de la liste : _____

- Déclare la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Conseil de Ligue de la Ligue Guadeloupéenne de Football,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet :
 - d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à _____ le _____

Signature de la tête de liste :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (sauf le candidat tête de liste qui fait déjà cette déclaration ci-dessous),**
- **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**
- **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
Président N°1				
Arbitre N°2				
Educateur N°3				
Femme N°4				
Médecin N°5				
N°6				
N°7				
N°8				
N°9				
N°10				
N°11				
N°12				

N°13				
N°14				
N°15				
N°16				
N°17				
N°18				
N°19				
N°20				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin

Pasyonéman ten nou !